

AVIS.—(Suite).

III

Dans le but de donner à notre œuvre la plus grande extension possible, nous adressons le présent livret à un bon nombre de personnes : nous espérons qu'il sera bien accueilli de toutes, et qu'il nous procurera la faveur d'autant d'abonnements pour 1888. Si cependant on jugerait à propos de ne pas répondre à notre appel, on est prié d'avoir la complaisance de nous renvoyer ce fascicule, après avoir écrit sur le haut de l'enveloppe les mots : Renvoyé à M. le curé de Ste-Pétronille, I. O., par (*L'adresse*).

Il pourra arriver que plus tard, pour lui faire courir une nouvelle chance, nous mettions sous un nouveau pli le même exemplaire, froissé peut-être, sinon sali : nous en tiendrons compte aux personnes qui prendront alors un abonnement, en leur expédiant, après réception du montant réclamé une seconde copie plus acceptable ; il leur suffira de nous la demander.

IV

Comme par le passé, nous donnerons invariablement le 1^{er} livret à toute personne qui vous en vendra dix ; jusqu'au 1^{er} de Mars cependant, c'est-à-dire, aussi longtemps que les caractères du présent fascicule resteront debout, nous offrons un plus grand avantage encore, le 6^{ème} abonnement, à quiconque nous enverra le prix de 5 abonnements avec une liste, écrite lisiblement, des adresses exactes des nouveaux abonnés.

V

Le prix des abonnements doit être payé autant que possible en billets de banque ou en timbres poste canadien de 1, 2, 3 centins. On est prié d'enregistrer toute lettre contenant des valeurs ou de nous adresser des mandats sur la poste, payables au bureau central de Québec ; ce second mode est beaucoup plus sûr pour tout envoi des Etats-Unis.